



VILLE DE GLAND



La Ville de Gland met à disposition de ses habitants, dès le 1^{er} décembre 2009, neuf cartes journalières "Commune" (au lieu de sept) valables **sur les réseaux CFF et des cars postaux, les bateaux, la plupart des transports urbains et de nombreux chemins de fer privés.**

Ces cartes journalières "Commune" sont délivrées selon les conditions générales suivantes :

AYANT DROIT : Toute personne domiciliée à Gland. Il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement demi-tarif.

FAMILLE : Les enfants de 6 à 16 ans, accompagnés au moins de l'un des parents en possession de la carte journalière "Commune", peuvent bénéficier de conditions avantageuses. Tous renseignements à ce sujet peuvent être obtenus à la gare de Gland.

NOUVEAUX TARIFS dès le 1 ^{er} janvier 2008	Lundi-vendredi	40 fr. / jour
	Samedi-dimanche et jours fériés	45 fr. / jour
	Forfait samedi-dimanche	80 fr.
	Forfait vendredi-samedi-dimanche	105 fr.

RESERVATION : Au greffe municipal (tél. 022/354.04.04). Le nombre de retraits par habitant est illimité, mais on ne peut réserver que pour une durée maximum de 3 jours consécutifs.

ATTRIBUTION : La décision d'attribution est sans appel. Aucun recours ne sera accepté.

PAIEMENT : Le paiement se fait lors du retrait de la (des) carte(s) journalière(s) "Commune".

RETRAIT : La (les) carte (s) journalière (s) "Commune" doit (doivent) être retirée (s) au Greffe municipal, Grand'Rue 38, du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 17h.

PERTE : En cas de perte de la (des) carte(s) journalière(s) CFF « Commune », l'utilisateur ne sera pas remboursé.